

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Chers collègues,

Voici, en date du 18 mars, les éléments adoptés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en suivi des travaux effectués par le sous-comité COVID-19 - Première ligne. Nous précisons que ces travaux sont également appuyés par le Comité clinique directeur COVID-19 sur lequel siège, entre autres, le Collège des médecins du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Ces orientations visent principalement quatre champs d'action différents :

1. la réorganisation du travail;
2. l'amélioration de la cohésion des communications;
3. le maintien de la cohésion du réseau des groupes de médecine de famille (GMF);
4. la protection des travailleurs de la santé.

Le contexte actuel impose une repriorisation des activités de première ligne, notamment en vue de protéger les plus fragiles et de dégager de la capacité supplémentaire. À ce titre :

- Pour les patients de 70 ans et plus, malades chroniques et immunosupprimés, les télésoins doivent être priorités. En cas d'impossibilité, une évaluation téléphonique devra être faite afin de déterminer la marche à suivre (visite à domicile ou maintien du rendez-vous).

... 2

- Les activités en lien avec les suivis de grossesse, les problèmes de santé mentale et le suivi des 0-2 ans sont à maintenir (le report des rendez-vous; non souhaitable).
- Les milieux de première ligne doivent maximiser l'offre de sans rendez-vous populationnel, réduisant les visites aux urgences, ainsi que la réorientation de la clientèle réorientable qui se présente dans les urgences.

Par ailleurs, l'amélioration de la cohésion des communications nous apparaît primordiale. À cet effet, les messages diffusés doivent être uniformisés. Les documents pertinents seront donc centralisés sur un portail ministériel en cours de création, et toutes organisations (Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Fédération des médecins spécialistes du Québec, Collège des médecins du Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec ou établissements) diffusant de l'information devra référer ce portail.

Par ailleurs, des ponts téléphoniques quotidiens au niveau des établissements, par le biais des chefs des départements régionaux de médecine générale et des équipes de soutien à la première ligne, sont en place afin de transmettre les informations à jour et pertinentes.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de vous assurer que ces orientations soient diffusées auprès de vos équipes.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

c. c. M. Martin Arrata, ACMDPQ  
M<sup>me</sup> Diane Francoeur, FMSQ  
M Louis Godin, FMOQ  
M. Horacio Arruda, MSSS  
M. Yves Robert, CMQ  
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux non fusionnés

N/Réf. : 20-MS-00496-30